

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an 10 fr.
Autres pays. — Un an. 15 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

IMPRESSIONS DE STUTTGART

Le manque de place m'a empêché de donner dans le précédent numéro mes impressions du Congrès de Stuttgart.

Après de deux mois de distance, ces impressions auront-elles perdu quelque fraîcheur ? Je veux croire que non.

Il est, en tout cas une chose qui n'a rien perdu de sa force. C'est le sentiment d'admiration et de confiance qu'on éprouve devant les organisations ouvrières allemandes. Un mouvement ouvrier qui repose sur de telles bases a l'avenir pour lui. Il pourra connaître des crises, des remous. Mais ce lui sera autant d'occasions de prouver sa force. Et de ces crises, il sortira plus fort et plus grand.

C'est ce qui s'est produit pour la Fédération des Ouvriers Métallurgistes dont nous étions les hôtes. Après l'inflation le nombre des membres était tombé à 600.000. (Pour nous, Français, cela paraît encore un beau chiffre !) C'est dans ces circonstances difficiles que la Fédération dut faire face au gigantesque lock-out prononcé par les patrons. La façon dont elle résista lui valut un prestige inconnu jusqu'à ce jour.

Et actuellement, le nombre des adhérents dépasse le million, appartenant à 37 groupes d'industries différentes (y compris les diamantaires). Elle possède 1.000 permanents et 240 bureaux répartis à travers toute l'Allemagne.

Ces chiffres se passent de commentaires.

Je veux seulement redire que la vision de ces choses est une précieuse leçon pour tout militant étranger.

**

L'organisation du Congrès, impeccable jusque dans ses moindres détails, fait honneur à l'esprit méthodique de nos camarades allemands.

Le Congrès se tenait dans l'une des salles d'un restaurant coopératif, de construction ultra-moderne, bâti sur une colline dominant Stuttgart. De la salle — mise gratuitement à notre disposition —

on jouissait d'un panorama superbe sur la ville.

A l'issue de l'unique séance quotidienne — vers 3 heures de l'après-midi — le déjeuner était servi dans une salle voisine. Ainsi se trouvait assurée la meilleure utilisation du temps des délégués et un minimum d'allées et venues.

Les délégations étaient logées dans un hôtel de la ville appartenant à la Fédération des Métallurgistes et donnant sur un parc.

Après les séances du Congrès, des visites facultatives de la ville et des environs étaient organisées sous la conduite éclairée du camarade Schott.

Je ne relaterai point ces visites en détail. Qu'il me suffise de dire que nous pûmes à loisir, dans la capitale du Wurtemberg, admirer sous ses différents aspects, l'Allemagne d'autrefois romantique et impérialiste avec ses façades compliquées, ses palais et ses statues impériales et l'Allemagne démocratique d'aujourd'hui, avec ses maisons modernes, ses gratte-ciel, ses cités ouvrières, ses institutions scientifiques telles que cet étonnant Planétarium.

Dans les jardins et les palais merveilleux nés des caprices des princes et des rois, et interdits alors aux « sujets allemands » évolue maintenant toute une foule démocratique. Ce qui était né des sueurs du peuple est retourné au peuple.

Et c'est comme un symbole des changements apportés par la Révolution allemande.

**

Des décisions du Congrès lui-même, je ne dirai rien. Dès le mois prochain, le compte-rendu complet des séances paraîtra dans ce Bulletin et chacun pourra alors prendre connaissance dans tous les détails des travaux du Congrès.

Je dirai simplement aujourd'hui que les débats se sont déroulés dans une atmosphère de camaraderie qui ne s'est jamais démentie un seul instant.

Est-ce à dire qu'il n'y eut que compli-

ments et congratulations réciproques ?

Ce serait la condamnation la plus formelle de nos Congrès. Il y eut au contraire pas mal de remarques, de nombreuses critiques. Mais jamais les discussions ne prirent ce ton discourtois, si déplaisant à entendre dans un congrès ouvrier.

Les unes comme les autres, les différentes délégations s'efforcèrent de comprendre les difficultés particulières de chacun de nos centres. Chaque délégué fit effort pour entrer quelque peu dans la peau du voisin.

Et cette unanime bonne volonté fit que le Congrès de Stuttgart peut être classé parmi nos beaux et bons Congrès.

Je dis cela, non pas en pensant au plaisir qu'ont pu en éprouver les délégués, mais en pensant uniquement à l'avenir du prolétariat diamantaire.

Car il nous sera d'autant plus facile d'obtenir de nouvelles améliorations que tous les pays seront d'accord pour les revendiquer.

Or, l'harmonie qui n'a cessé de régner à Stuttgart, l'unanimité avec laquelle toutes les décisions ont été prises prouve chez tous un sincère désir de marcher de l'avant. Cette volonté commune pour l'action, cette harmonie dans l'effort, sont un sûr garant pour l'avenir.

Et, cela est plus important que tout.

E. PONARD.

EXCUSES...

Diverses circonstances : Vacances, réunion d'Amsterdam, grève des Piliers, font que notre Journal paraît avec un peu de retard.

De même nous avons du retard dans la correspondance. Il y sera répondu ces jours-ci.

Nos lecteurs et nos correspondants voudront bien nous excuser.

E. P.

Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Le Bureau de l'A. U. D. s'est réuni le 29 Août 1929, à Amsterdam afin d'envisager les événements se déroulant en Afrique du Sud.

Il fut décidé de demander à la Commission Internationale (de fabricants et négociants) de bien vouloir convoquer une séance aussi vite que possible afin de délibérer avec le Bureau de l'A. U. D. sur la situation et la ligne de conduite à suivre.

On prit connaissance d'un télégramme émis à Kimberley et publié dans le journal De Télegraaf du 27 août 1929, disant que les ouvriers et les patrons diamantaires de l'Afrique du Sud auraient signé un contrat se rapportant à la durée du travail, aux vacances et à l'apprentissage.

Il fut décidé de demander à la Direction du Zuid-Afrikaansche Diamantbewerkersbond (l'organisation ouvrière sud-africaine) de Johannesburg, de nous donner les informations par câblegramme.

Enfin, il fut décidé que les ouvriers qui désiraient se rendre en Afrique du Sud ne pourraient plus obtenir l'autorisation requise aussi longtemps que le Bureau ne serait pas nettement au courant de la situation actuelle.

Pour l'A. U. D.,

Henri POLAK, Président,

Louis van Berckelaer, Secrétaire,

AFRIQUE DU SUD

Traduction d'un article de Louis van Berckelaer publié dans le Diamantbewerker et le Weckblad, et commenté par Henri Polak.

Il est bien curieux de suivre les changements qui se font jour dans le ton des lettres, écrites par des ouvriers travaillant en Afrique du Sud depuis quelque temps.

Nous avons bien pu avoir l'impression que le miel les inondait, tant leurs lettres étaient rassurantes, mais voilà que perce un ton aigre et inquiet.

On comprend que des choses inquiétantes se passent là-bas.

Un de ces ouvriers écrit entre autres choses que certains ouvriers et que la plupart des femmes ne peuvent y tenir. C'est bien compréhensible, quand on sait qu'il n'existe aucun établissement d'agréments en dehors du cinéma (une salle). Et à part cela l'air et l'atmosphère y doivent être tout autres qu'ici, étant donné que Johannesburg a une altitude de 1.700 m. hauteur équivalant celle du sommet de la Dole, montagne suisse bien connue.

On le comprend aussi, en lisant qu'un de ces ouvriers donne le conseil à sa femme d'apporter un réchaud à pétrole ; une forme (pour les réparations des chaussures) des essuie-mains, etc...

Et dans toutes les lettres tous sont unanimement d'accord pour dire que les patrons, si gentils qu'ils aient été ici, jettent leur peau de mouton et montrent les dents du moment qu'on met le pied sur le sol sud-africain.

Pour commencer avec le patron le moins intéressant, on écrit que Lappeman — dont les employés montraient noir sur blanc, à tous, (avant le départ) qu'ils ne devraient point prendre d'apprentis — leur mettait le couteau sur la gorge, tout simplement :

Prendre des apprentis ou à la porte, telle est sa devise. E. Van Roten qui a osé refuser, et qui s'était organisé a été mis sur le pavé, le contrat en poche ! Lappeman est furieux parce que ses ouvriers ont osé s'organiser.

Et les camarades de Van Roten n'ont pas bougé. Ils ont fait montré de leur esprit de solidarité en se renseignant auprès d'un avocat. Ils marcheront plus tard après le procès !

Cela s'est passé à Capetown.

Mais à Johannesburg tout ne marche pas non plus comme Messieurs les supplanteurs ont voulu le faire croire à eux-mêmes et à d'autres, avant leur départ. Le Gouvernement insiste auprès de leurs patrons pour qu'ils prennent des apprentis. Alors ils exercent une influence néfaste sur les ouvriers — cela va sans dire — secondés par des individus se nommant Brack, Jef Salaet ou autrement qui pour une Livre en plus, vendent et des milliers de camarades et leur propre métier.

Le clair de lune et le parfum des roses ne forment pas la trame des dernières lettres. Est-ce la peur ? Sont-ce les remords ? Serait-ce la misère qui frapperait à la porte avant et au lieu de la richesse ?

En tout cas nous ne retrouvons plus le ton de ces anciens triomphateurs.

Et, cela va de soi, les difficultés qu'on rencontre font penser au rapatriement, à la Hollande, à la Belgique et à la réception qui leur sera réservée... éventuellement.

•••

Et qu'on ne s' imagine pas que le Gouvernement fera son jeu, tout à son aise.

Afin de bien comprendre la situation, on doit se rappeler que le Gouvernement sud-africain ne saurait jongler à sa guise avec l'industrie et le commerce diamantaires, car lui aussi, doit vivre pour ainsi dire d'eux, tout à fait comme les gens d'affaires et les ouvriers.

Les recettes du Gouvernement sud-africain proviennent pour une assez grande part de ce qu'il encaisse sous la forme d'une quote-part dans les bénéfices réalisés par les mines, et de ses droits de sortie. Si ces recettes diminuent, le Gouvernement est forcé d'en chercher d'autres, ce qui veut dire en langage ordinaire, qu'il devra avoir recours à de nouvelles contributions à payer par toute la population.

Ce n'est pas une bagatelle pour un Gouvernement ! Surtout quand il doit tenir tête à une opposition assez forte, disposant de capitaux énormes, et qui ne tarderait pas à démontrer à la population que ces nouvelles contributions trouvent leur cause dans une politique diamantaire aventureuse.

Et c'est la vérité pure et simple.

La tactique du Gouvernement met en cause l'entente avec les grands producteurs des bruts. Et c'est justement cette entente qui forme la base du bien-être et de la bonne marche des affaires dans notre industrie en-

tière... tandis que les recettes du Gouvernement Sud-Africain y trouvent leur source.

N'est-il pas vrai que les quatre grands producteurs et le Syndicat de Londres s'entendent annuellement sur les quantités de brut qu'ils monteront à la surface, individuellement. C'est une mesure qui s'impose et sans laquelle il serait impossible d'avoir un marché stable et des prix élevés.

Et voilà que le Gouvernement Sud-Africain en personne — qui profite en premier lieu de cette bonne entente ! — tâche de nier la réglementation, et de la saboter voulant faire affluer une quantité considérable de brut par la voie de ses fabricants récemment attirés, en rendant inefficace la réglementation elle-même.

Il n'est pas besoin d'être fort intelligent pour comprendre qu'un acte pareil tendant au gâchis dans les affaires générales provoquera inévitablement des suites fâcheuses, et que les quatre grands consortiums des propriétaires des mines (les Big Four) ne se laisseront pas faire ; ils ne voudront plus limiter leur production au profit des caprices d'un gouvernement.

Dès à présent il a été convenu aussi (pour autant qu'on puisse le dire) qu'une nouvelle réglementation sera arrêtée non seulement par les Big Four (les quatre), mais par les Big-Five (les cinq) : puisque c'est aussi dans l'intérêt du gouvernement que les prix de son brut, à lui, restent élevés. Et il s'est joint, avec ses mines, aux quatre groupements, comme cinquième trust ! Donc : le gouvernement Sud-Africain voit qu'il existe des murs endiguant ses ambitions industrielles. En voici le premier ; et ce mur est formé par ses propres intérêts, par les intérêts de toute la population, par la haute nécessité.

Il y aura encore d'autres limites infranchissables !

L'ambition sud-africaine ne se contente pas des grosses pierres, n'est-ce pas ? On tâche d'y faire fabriquer aussi les autres marchandises. Mais ici le cours normal des choses et les circonstances s'opposeront encore une fois de plus et d'elles mêmes.

L'Afrique du Sud a un avantage tant qu'il s'agit des grosses pierres, vu qu'on ne les trouve pas en trop grandes quantités ailleurs pour le moment.

Mais les petites marchandises sont trouvées ailleurs en quantités raisonnables même ! Donc il ne saurait être question de monopoles ou soi-disant monopoles pour ces marchandises au profit de l'Afrique du Sud. Si l'on aime à nier encore plus les réglementations pour la production des bruts (apportant le bien-être à l'industrie diamantaire et au budget du Gouvernement Sud-Africain), eh bien, inévitablement les autres producteurs dans les autres pays prendront leurs mesures, et la conséquence en sera que les revenus du Gouvernement Sud-Africain enregistreront une baisse qui ne sera pas compensée par les bénéfices de son industrie forcée... qui d'ailleurs s'en ressentirait aussi, directement, et même plus que les industries plus anciennes et mieux établies des autres centres.

Non ! Non ! L'Afrique du Sud peut bien être la propriétaire de quelques champs diamantifères, le problème n'en deviendra pas moins compliqué pour elle !

•••

Commentaires de Henri Polak

Sans doute dans le raisonnement de van

Berckelaer il y a différentes choses qui méritent notre attention, parce qu'il y a du vrai dans ces idées.

On peut aisément admettre que les grands producteurs ne se laisseront pas faire quand leurs intérêts sont en jeu et il est bien certain que ces intérêts courrent du danger grâce à la course au dictatorial du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine. Il se trame des choses, pour sûr. Mais tout se fait derrière les coulisses. Ici, on ne sait rien ; et à Anvers on n'en sait pas davantage. Et l'on peut se demander, de concert avec M. P... du *Diamant-Handelsblad* si les choses peuvent en rester là, si les vieux centres d'industrie doivent laisser couler l'eau, s'ils doivent attendre jusqu'à ce que les grands seigneurs de Londres, de Kimberley et de Prétoria aient parlé.

H. P.

Il existe un proverbe français disant : « Qui se réclame du mouton sera mangé par le loup ».

Il y a quelques années, une Commission Internationale fut fondée dont le but était de se préoccuper des intérêts communs des différents centres diamantaires.

S'il y a un intérêt revêtant le caractère spécial exigé, c'est bien celui que nous discutons ! S'il existe un moment opportun pouvant imposer le combat pour les intérêts vitaux, c'est bien l'heure présente.

Mais la Commission Internationale ne fait pas parler d'elle. Préférera-t-elle le sommeil ? Ou bien daignera-t-elle se réveiller et tâchera-t-elle au moins de se faire valoir ?

ASSURANCES SOCIALES

DIAMANTAIRES DU JURA !

Nous vous répétons que votre devoir et votre intérêt vous commandent d'adhérer à la Caisse Primaire d'Assurances Sociales de l'Union Mutualiste du Jura.

Là, et là seulement, vous trouverez les garanties de neutralité indispensables.

Des gens veulent, dans un but intéressé, créer des caisses d'assurances particulières.

Vous pourrez être sollicité d'entrer à la Famille Populaire formée par les catholiques.

On vous demandera peut-être d'adhérer à la Caisse Interprofessionnelle que tentent de fonder les patrons.

Refusez nettement ces offres.

Ne signez pas les papiers qui pourront vous être présentés.

Ou plutôt ne signez que ceux qui vous seront présentés par les Sociétés de Secours Mutuels en vue de votre adhésion à la Caisse de l'Union Mutualiste.

Dans le cas où vous n'appartiendriez pas encore à une Société de Secours Mutuels, demandez immédiatement votre adhésion, soit comme membre actif, soit comme membre honoraire (cotisation de 1 franc par an dans ce dernier cas). Préalablement, assurez-vous toutefois que la Société de Secours Mutuels à laquelle vous demanderez votre adhésion appartient bien à l'Union Mutualiste du Jura.

Cet avis ne concerne que les camarades du département du Jura.

Pour ce qui est des camarades des autres départements, qu'ils se conforment au mot d'ordre de leurs Syndicats.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS

	Syndiqués	Chômeurs
Du 6 au 12 Mai.....	14.957	437
Du 13 au 19 —	14.965	437
Du 20 au 26 —	14.844	502
Du 27 Mai au 2 Juin	14.852	509
Du 3 au 9 Juin	14.852	582
Du 10 au 16 —	14.854	644
Du 17 au 23 —	14.898	727
Du 24 au 30 —	14.884	715
Du 1er au 7 Juillet....	14.901	797
Du 8 au 14 Juillet....	14.909	812

Les 19.909 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

10.047 polisseurs, dont 504 chômeurs ;
2.037 sertisseurs, dont 103 chômeurs ;
1.721 débruteurs, dont 155 chômeurs ;
193 polisseurs de roses, dont 2 chômeurs.
36 sertis. de roses, tous au travail ;
19 débr. de roses, dont 1 chômeur ;
260 cliveurs, dont 21 chômeurs ;
424 scieurs, dont 24 chômeurs ;
172 frotteurs, dont 2 chômeurs.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 152.809.

En outre, la Caisse de Crise, a encaissé pour la même semaine la somme de francs : 107.120.

AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 13 au 19 Mai.....	5.239	624
Du 20 au 26 —	5.216	652
Du 27 Mai au 2 Juin	5.259	609
Du 3 au 9 Juin	5.219	672
Du 10 au 16 —	5.121	766
Du 17 au 23 —	5.099	784
Du 24 au 30 —	4.885	984
Du 1er au 7 Juillet....	5.001	884
Du 8 au 14 —	4.884	1.038
Du 15 au 21 —	4.846	1.041
Du 22 au 28 —	4.832	1.070
Du 5 au 11 Août.....	4.791	1.126
Du 12 au 18 Août.....	4.808	1.043

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

312 scieurs occupés, 34 chômeurs, dont une femme ;
2.857 polisseurs de brillants occupés, 220 chômeurs, tous hommes ;
533 sertisseurs de brillants occupés, 85 chômeurs, dont 2 femmes ;
459 débruteurs de brillants occupés, 234 chômeurs, dont 143 femmes ;
248 polisseurs de roses occupés, 58 chômeurs, tous hommes ;
104 sertisseurs de roses occupés, 16 chômeurs, tous hommes ;
165 débruteurs de roses occupés, 65 chômeurs, dont 64 femmes ;
37 chatonniers occupés, 4 chômeurs hommes ;
93 cliveurs occupés, 27 chômeurs, dont 5 femmes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B., pour cette semaine, s'élève à florins : 10.972,75.

LE BOORT

Le prix du boort demeure inchangé à florins : 4,35 le carat au bureau de boort d'Anvers.

1^{er} SEPTEMBRE 1929

Nous rappelons à tous les Syndicats, à tous les syndiqués, les deux décisions de Congrès suivantes dont l'application est fixée au 1^{er} Septembre.

Aux uns et aux autres, nous demandons d'en prendre bonne note :

Les Cotisations Syndicales

Le Congrès, après avoir pris connaissance de la situation financière de chaque syndicat ainsi que du taux de cotisation en vigueur dans chaque centre,

Constate l'insuffisance générale des cotisations dans tous les centres de province.

Proclame désirable de rétablir l'uniformité indispensable entre les cotisations des divers centres ;

Mais tenant compte du fait que certains syndicats possèdent des services Mutualistes alors que d'autres en sont complètement dépourvus.

Le Congrès.

Considérant que la cotisation syndicale proprement dite pour un syndicat Diamantaire ne saurait être inférieure à 12 francs par mois pour lui permettre de vivre.

Fixe à ce chiffre la cotisation minimum pour tous les centres ne possédant pas de caisse mutualiste (maladie, chômage, sou du soldat, etc.)

Fixe la date de l'application de ce taux minimum au 1^{er} Septembre 1929.

Et recommande à tous les centres d'augmenter leurs cotisations au-dessus de ce chiffre pour leur permettre de réaliser des caisses mutualistes.

**

La cotisation au Rayon de Soleil

En raison de la situation financière du Rayon de Soleil et des lourdes charges auxquelles cette œuvre a à faire face, le Congrès s'est vu dans la nécessité de porter la cotisation à 1 franc par membre et par mois.

Le nouveau taux de cotisation partira du 1^{er} septembre.

En conséquence de cette décision, la cotisation à l'Union Nationale sera, à partir du 1^{er} septembre, de 3 fr. 40 par mois et par adhérent, soit : 2 fr. 40 pour l'Union Nationale et 1 fr. pour le Rayon de Soleil. Cette cotisation sera comme par le passé, diminuée de 0 fr. 60 par semaine de chômage.

Avis aux trésoriers.

E. P.

Dans les Centres

Saint-Claude. — La situation est à peu près normale. Après les vacances, qui se sont passées normalement, chacun se remet peu à peu au travail. Le rond étant très calme, le nombre des ouvriers en fantaisie augmente.

A Clairvaux, Monsieur Waille de St-Claude a ouvert son nouvel atelier. Il en est résulté la disparition du petit atelier Banderier. A St-Claude, M. Guignard vient également d'ouvrir un petit atelier, rue Lacuzon.

La grève des ouvriers pipiers se prolongeant un certain nombre d'entre eux, anciens ouvriers diamantaires, ont repris le métier.

— Nous rappelons à tous nos camarades qu'il est du devoir de chacun de soutenir les

ouvriers pipiers dans la dure lutte qu'ils livrent depuis le 1^{er} juillet. Il faut donc verser largement sur les listes de souscription que nous faisons circuler chaque semaine dans les ateliers. Nous commençons dans ce numéro la publication *détailée des listes*. Elle sera poursuivie dans le prochain numéro. Ne perdez pas de vue que la vie est chère et qu'il faut des sommes énormes pour soutenir tout ce monde. Si la majorité des camarades diamantaires ont compris leur devoir de solidarité il en est d'autres cependant dont les versements sont par trop insignifiants. Que chacun désormais, souscrive largement. En des circonstances semblables, la solidarité ne se marchande pas.

Au moment de mettre en page, nous apprenons que la grève vient de se terminer à la satisfaction des ouvriers. Les patrons ont dû renoncer à leurs prétentions. Le travail reprendra lundi 9 septembre. Toutefois, si la grève est fini, les misères engendrées subsistent. Il importe de les soulager. Nous prions nos camarades d'accueillir favorablement les dernières listes de souscription que nous leur enverrons.

Thoiry. — Sur notre place la situation est assez calme. Quelques débruteurs chôment, mais les débruteuses travaillent à peu près normalement. Les vacances ont été prises du 4 au 11 août.

Felletin. — Sur notre place la situation s'est améliorée et le travail est devenu plus abondant. Les vacances ont été prises normalement.

Note de la Permanence. — Nous avons bien reçu la poudre noire. Merci.

Taninges. — La situation est normale dans notre petit centre. La semaine de vacances a été prise dans les deux ateliers de la place bien que les ouvriers patronaux soient en dehors de l'organisation.

Nemours. — La situation est normale à Nemours où tout le monde travaille régulièrement.

On nous signale qu'un non syndiqué travaillerait à la Coopérative. Nous espérons qu'il s'agit d'un simple malentendu ou tout simplement d'une erreur. Nous allons prendre des renseignements à ce sujet.

Paris. — A Paris, la situation est bonne. Les maisons demandent des ouvriers

L'indice du coût de la vie étant à 606, l'indemnité de vie chère est fixée à 138.20 par semaine pour la période du 17 août au 14 septembre, soit une diminution de 12.40 par semaine.

Le Conseil Syndical de Paris proteste contre les arrestations préventives et arbitraires des militants de la classe ouvrière et demande que les libertés syndicales soient respectées.

BELGIQUE ET HOLLANDE

Le calme qui règne depuis deux mois dans les affaires, principalement dans le rond, a provoqué un certain chômage dans les deux grands centres. Cependant, il semble que dès à présent, une certaine reprise se manifeste et déjà le nombre des chômeurs diminue. A Anvers il est encore d'environ 700. A Amsterdam il y eut 922 chômeurs pour la semaine du 18 au 24 août, chiffre en diminution de 121 sur celui de la semaine précédente.

Les vacances ont été prises normalement dans les deux pays. Rappelons qu'en Belgique c'est la première fois que les diamantaires

bénéficient d'une semaine de vacances payées. Malgré la difficulté pour la caisse de vacances d'indemniser 15.000 ouvriers, tout s'est normalement passé.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours des mois de Juillet-Août

Collecte au Congrès de l'Union Nationale à St-Claude.....	100
Collecte à une agape (Maison Rey-Lançon).....	87
M. Gustave Lacroix, cafetier à St-Claude.....	20
Mme Varenne Montréal.....	1 50
Mme Barbe, Montréal.....	1 40
Léon Ville.....	10
Marcel Gauthier, St-Claude.....	10
Des visiteurs (Maison Rey-Lançon).....	5
Marcel Martin, St-Claude.....	6
A. M., St-Claude.....	50
Une malade.....	60
L. R., St-Claude.....	5
Jeanne Papillon, Conliège.....	10
Lucie Cottet, l'Essard.....	5
Marcelle Gillet, St-Claude.....	5
Louis Coquet, Paris.....	13
A. G.....	5
Raymond Collomb, Villards - St-Sauveur.....	10 65
M. Léon Marchandea, Paris.....	10 75

Pourcentage sur cotisations :

Pierre Achard, St-Claude.....	7 05
Georges Demond, St-Germain-de-Joux.....	5 50
Léon Rigoulet, Clairvaux.....	3 75
Georges Coquelin, Vertal-boz.....	16 50
Léon Rigoulet, Clairvaux.....	2 80
Vente de stèles :	
Mme Louise Berthet, Clairvaux.....	10
Maison Driat-Alperts, Nemours.....	40
Vente matériel :	
Coopérative des Moulins.....	450
Total	950 90
Listes précédentes.....	15.774 90
Total à ce jour (depuis le début de l'année)	16.725 80

Merci à tous ces généreux donateurs.

En vente à la Permanence

LE MANUEL DU LAPIDAIRE

PAR

Laurent VERVOORT

(Nouvelle édition revue et augmentée)

Cette brochure qui contient une théorie de la taille ainsi que de nombreux renseignements généraux et techniques sur les différentes branches de notre métier, est indispensable à tout apprenti et à tout ouvrier.

En raison du tirage limité, la vente en est strictement réservée aux adhérents de l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires et aux apprentis admis par nos Syndicats.

PRIX { A la Permanence... 7 francs
Par la Poste..... 7 fr. 50

Les commandes doivent être accompagnées du montant.

NOS MORTS !

Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade

Gustave GRAPPIN

du Syndicat de St-Claude

décédé le 25 Août 1929, à l'âge de 66 ans.

A sa famille si cruellement éprouvée l'organisation adresse ses bien sincères condoléances.

Avec Gustave GRAPPIN, c'est un bon militant qui disparaît. Son activité se déploya dans tous les domaines du mouvement ouvrier san-claudien. Syndicaliste, coopérateur, socialiste, Grappin se dépensa toujours sans compter.

Pendant de longues années, il siégea au Conseil Municipal de St-Claude. Il fut l'un des fondateurs de la Coopérative *Adamas* et présida cette Société pendant plusieurs années.

André Camelin, président actuel de la Coopérative *Adamas* prononça sur sa tombe le discours suivant :

Discours de Camelin André

Il m'est dououreux de prendre la parole pour la première fois dans d'aussi pénibles circonstances.

Je veux d'abord excuser devant vous, cher camarade Grappin, devant votre famille si cruellement éprouvée, l'absence ici de votre ami de toujours, et camarade de combat social. J'ai nommé Samuel Vuillet.

Dans quel cruel dilemme a-t-il dû se trouver dimanche soir à la réception de notre message de malheur.

Venir à St-Claude vous rendre un dernier hommage, ou rester à Paris pour accomplir une mission difficile ne pouvant se remettre au lendemain, que l'organisation pour laquelle vous avez tant peiné lui a confiée, et dont l'importance ne peut être relatée.

Il a choisi ce dernier devoir, convaincu que vous, Grappin, vous auriez fait de même.

Mieux que moi, Vuillet aurait retracé votre vie et vos misères de militant coopérateur, l'ayant vécue et les ayant subies comme vous. Cette vie qui est celle de tous ces vieux militants du début, qui comme vous ne se sont pas laissés entraîner par l'égoïsme humain appelé individualisme, n'est pas assez connue par la génération que je représente pour pouvoir avec la flamme nécessaire, relater vos batailles et vos souffrances mutuelles.

Et ceci est assez pénible à constater.

Tout cet édifice, monté de toutes pièces par les lutteurs de votre espèce, semble être, aux yeux de cette génération, comme une chose acquise tout naturellement.

Combien nous disirions voir cet état d'esprit disparaître, et pour ma part je vous donne l'assurance que mon possible sera fait pour cela.

Puisse votre disparition cruelle, servir de noble exemple, et marquer l'ère de ce revirement tant souhaitable.

En 1892, 22 hommes courageux et décidés, syndicalistes convaincus, ouvriers diamantaires d'élite, fondèrent ce qui est aujourd'hui la Société Coopérative *Adamas*, malgré l'époque réfractaire à ces mouvements d'é-

mancipation ouvrière, soi-disant révolutionnaires.

Vous fûtes de ce nombre, camarade Grappin, et nous vous en devons à ce seul titre déjà, une éternelle reconnaissance.

Je me demande si vraiment nous trouvions encore, dans la période présente, des hommes d'action de votre trempe, maintenant que l'intérêt personnel est si développé, en raison des circonstances pénibles traversées pendant la guerre et surtout l'après-guerre, où le mercantilisme avait libre cours.

Votre but lorsque vous avez mis debout cette Association ?

Vous affranchir d'un patronat de droit divin.

Rénover une industrie dépréciée sur les marchés mondiaux, et par ce fait ramener au pays la confiance nécessaire et indispensable, par une production appropriée aux exigences des marchés.

Vous y avez réussi — tous les éloges que l'on pourrait vous faire ont moins de valeur que votre satisfaction personnelle.

Il a fallu vraiment que vous ayiez un certain courage pour lancer un mouvement de ce genre, lorsque l'on pense que ceci a été fait dans une période de crise industrielle intense et après trois années de chômage presque complet.

Et ceci démontre bien la carence du patronat du moment à redresser cette industrie.

Il est à peine croyable, pour les non avisés, qu'une affaire de l'importance actuelle fut lancée par une mise de fonds première de 500 fr. par tête, puis une deuxième de la même importance.

Surtout si l'on considère que la plupart de ces camarades n'avaient même pas cette modique somme à leur disposition et durent emprunter de côté ou d'autres, les banques même leur refusant la confiance.

Combien de nous, les jeunes, consentraient actuellement les sacrifices que vous avez consentis librement, sans aucune certitude de l'avenir, si ce n'est la réalisation intégrale de votre Idéal.

Pendant près d'un an, aucun salaire ne fut distribué.

Seuls, quelques acomptes étaient donnés aux plus nécessiteux, lorsqu'un lot parvenait à être vendu et payé, après de grandes difficultés faciles à se représenter, étant considéré la réputation exécutable de la production du pays appelée si dédaigneusement *taille du Jura* et aussi la propagande intensive faite par le haut patronat étranger et les patrons de la place, pour discréditer ces utopistes et révolutionnaires du moment.

Sous l'impulsion des camarades du caractère de celui que nous pleurons aujourd'hui, la Coopérative ne fit que prospérer, après bien des difficultés que je ne puis remémorer d'une façon assez vérifique, ne les ayant pas vécues.

Un fait marquant cependant où notre pauvre camarade donna encore tout le meilleur de lui-même.

Fondation de la Caisse des Retraites de la Coopérative *Adamas* en 1906, après plusieurs années de luttes et de propagande dans le sein même de l'Association.

Vous avez du vous rendre compte, Grappin, comme il est difficile quelquefois de faire comprendre le bien-être commun et individuel.

De cette création, d'autres que vous Grappin profiteront de son plein rendement, en raison même des dispositions élémentaires

prises par vos soins et ceux de vos collaborateurs de cette époque.

Et ceci prouve bien le désintéressement personnel que vous apportiez dans toutes les améliorations de vie dans le régime que nous subissons. nous travailleurs.

Toujours penser à un avenir meilleur, et toujours lutter pour obtenir ce résultat, était votre seul souci.

Que vous importait à vous, tous ces sacrifices librement consentis, pourvu que vous ayiez la satisfaction personnelle d'avoir préparé à d'autres générations la quiétude d'une vieillesse toujours redoutée parmi le monde ouvrier.

C'est encore à vous Grappin que nous devons, et que tous les ouvriers diamantaires doivent d'avoir les vacances annuelles payées, car cette innovation lancée par vous dans notre Coopérative a eu sa répercussion dès l'année suivante dans les milieux diamantaires de la région.

1914. — Il ne reste plus à la Coopérative que quelques hommes, non astreints aux obligations militaires; vous êtes de ce nombre.

C'est alors que votre rôle inoubliable commence.

Par votre action et votre esprit d'initiative, l'affaire reprend son cours avec l'élément féminin en particulier, après quelques semaines seulement d'inaction.

Il fallait travailler pour ceux qui n'étaient plus là. Leur donner des secours et leur permettre de supporter plus facilement la terrible et ridicule épreuve.

C'est ainsi que des retenues sur les salaires furent librement consenties sur votre proposition. Durant cinq années, vous avez donné à l'œuvre commune tout le meilleur de vous-mêmes, étant à peu près seul pour assumer cette lourde tâche.

Vous n'avez pas toujours été récompensé de ce désintéressement indiscutables. C'est là le fardeau de tous les hommes d'action et de probité de votre genre.

Néanmoins, la meilleure récompense n'est elle pas la satisfaction personnelle du devoir accompli ?

Je suis sûr que votre conscience, vierge de toutes mauvaises actions et pensées, vous a permis de quitter cette vie avec toute la sérénité possible.

Au nom de la Société Coopérative *Adamas*, de sa Caisse des Retraites et de Secours Mutuals, je présente à votre épouse éploée, à vos enfants et votre famille si cruellement éprouvée l'hommage de nos respectueuses condoléances.

Et à vous, cher camarade, dont la vie sera un enseignement précieux pour ceux qui auront la charge de faire prospérer et défendre au besoin votre œuvre si péniblement dressée, notre dernier et éternel salut fraternel.

A VENDRE

UNE MACHINE A BRUTER

état de neuf

S'adresser à M. Marius DEVAUX, 5, rue Antide Janvier, St-Claude (Jura).

CAMARADES,

Ne jetez pas l'« Ouvrier Diamantaire ». Faites-le lire aux non-syndiqués.

SYNDICAT DIAMANTAIRES de ST-CLAUDE
Souscription des DIAMANTAIRES
en faveur des Pipiers en Grève

Première Liste

Syndicat de St-Claude (1 ^{er} versement)	2.000
Liste 1 Atelier Ulysse Delavenna.	110
— 8 — du Milieu, Avignon	70 50
— 15 — Rey-Lançon	147 50
— 16 — Emile Dalloz.	25
— 19 — Michaud	45
— 20 — Waille	56 50
— 21 — Rey-Lançon, St-H ^t	67 50
— 22 — Jaillot.	48
— 23 — Juhan.	77
— 25 — Sigaar.	105
— 36 — Rigoulet Clairvaux	25
— 43 — Adamas Chaumont	225 50
— 44 — Montréal	30
— 61 — Avignon	105
— 102 Liste du collecteur général	329
Louis Babad, Lyon	8
Lucien Menant, Besançon	10
Ponard Edmond	25
Marius Dayt, Besançon	5
Paul Forestier, Lamoura	10
Nestor Coquet, Arbois.	5
Marcel Hugonet	10
Total de la 1 ^{re} liste.	<u>3.539 50</u>

Deuxième Liste

Listes 12, 12 bis et 30, Coopérative Adamas, St-Claude.	935
Liste 17 Vaux-les-St-Claude.	57
— 18 L'Essard	50
— 26 Adamas, Avignon.	100
— 27 At. Jeantet-Mollet, Avignon	57
— 31 Atelier Benoit Fres, Chassal	35 50
— 32 — Perrier, Clairvaux.	18
— 35 — Sect. de Sellières.	32
— 38 — Waille, Clairvaux.	22
— 39 Sec. de St-Germain-de-Joux	64
— 46 Atelier Corbett.	18
— 48 — Gros Marcel	50
— 50 — Dalloz, Chassal	40
— 101 Liste du col. gén.	272 50
— 127 — Rey-Lançon, r. Col.	155
— 146 — Saintoyant	30
— 3 Personnel Coop. Le Diamant, (s. du 14 au 21 Juil.)	2.000
Maurice Dalloz.	20
Stéphane Michaud.	20
Edmond Ponard	20
Montant d'un prix au tir amical Vil-lards-St-Sauveur (versé par E. G.).	20
Total de la 2 ^e liste.	<u>4.016</u>

Troisième Liste

Coopérative Adamas, acompte sur le 5 % des salaires du personnel.	1.000
Coop. Le Diamant (sem. du 21 au 28)	2.000
Liste 29 Molinges.	55
— 37 Vertamboz.	12 50
— 40 Coopérative Le Diamant, Foncine-le-Haut	115
— 41 Coopérative Le Diamant Foncine-le-Haut	88
— 103 Vertamboz.	12 50
— 110 Coop. Adamas, Chassal	104
— 111 Vertamboz.	6
— 114 Atelier Rigoulet, Clairvaux	15
— 116 Atel. Mollet-Jeantet, Avign.	55
— 117 Coop. Adamas, Avignon	100
— 119 Atelier du Martinet.	25
— 123 Atelier Emile Dalloz	22
— 126 — Sigaar.	100
— 128 — Rey-Lançon, St-H ^t .	59
— 131 — Juhan.	50
— 132 — Waille.	46
— 153 — Delavenna Ulysse.	70
— 135 — Delavenna René.	31 50

— 138 — Léon Michaud.	51
— 144 — Roche.	22
— 147 — Jaillot.	21 50
— 150 — Marcel Gros.	50
— 153 Coop. Adamas, Chaumont	92
Léon Ville.	20
Tabard Maurice	10
Mercier Rose	10
Janod Marius, Molinges	5
Gros Germaine Molinges.	2
Louise Berthet, Clairvaux.	20
Mme Mathey, Septmoncel.	10
Un visiteur Coopérative Le Diamant.	10
Anonyme, Lavans	20
Paul Cottet-Emard.	20
Gabriel Loutz.	10
E. Rousset, Arbois.	5
René Cottet-Emard, Morez	10
Des visiteurs Maison du Peuple	15
Colomb Raymond et Hélène	30
Marius Monneret, Le Martinet	10
Robert Monneret, L'Essard	16 50
Albert Mathieu.	25
Robert Dalloz, L'Essard	10
Edmond Ponard	20
Total de la 3 ^e liste.	<u>4.481 50</u>

Quatrième Liste

Personnel de la Coop. Le Diamant (semaine du 29/7 au 3/8).	2.000
Liste 45 Avignon	20
— 105 Vaux-les-St-Claude.	41
— 106 Molinges	30
— 108 L'Essard	70
— 112 Atelier Perrier, Clairvaux.	21
— 115 Avignon.	20
— 125 Atelier Corbett.	18
— 148 — Racle, Bd E. Zola.	30
— 150 Sellières	33
— 162 Atelier Marcel Gros	50
— 170 — Saintoyant.	25
— 189 — Rey-Lançon, Rue du Collège.	123
— 191 — Juhan.	58
— 191 — Racle, Pont Central	30
— 193 — Michaud	42
— 194 — Clément Vuillet	47 25
— 195 — René Delavenna	28 50
— 198 — Waille.	50
— 201 — Sigaar.	100
— 204 — Perrier, Clairvaux.	19
— 205 — Waille, Clairvaux.	15
— 213 Sellières	25
Maurel Gabriel.	10
Hugonet Marcel	10
Rousse Alix	10
Jean Grospiron.	25
Alix Pfrang, Moirans	5
Claire Salvin	10
André Monneret	30
Jean Petetin, Bourg	5
Eugène Perrin, Bourg.	5
Mme Mathey, Septmoncel.	20
Mme Marie Prost	5
Léger Lahu, Ranchette	10
Thérèse Raymond.	10
Jane Papillon, Conliège	10
Henriette Clément.	10
Maurice Monneret	10
Emile Monneret	10
Marius Arbez, Lavans	7 50
Louis Benoit-Gonin, Gex	10
Marius Berger, Cormaranche-en-Bugey	20
Blanche Cretin, Lavans	5
L. Chamaudot, Lavans.	5
Georges Prost-Boucle	5
Alphonse Lavenna.	5
André Monneret	10
Armand Monneret	10
Alfred David, Cormaranche-en-Bugey	10
Fernand Grosfilay.	20
Gruet Marthe.	5
Ville Léon.	20
Tabard Maurice	10
Ponard Edmond	20
Total de la 4 ^e liste.	<u>3.253 25</u>

Le Conseil d'Administration du Syndicat de St-Claude, ayant décidé de publier le détail des listes, nous commençons l'application de cette décision avec la 5^e liste :

Cinquième Liste

Synd. Diam. de St-Claude, (2 ^e vers.).	2.000
Personnel de la Coop. Le Diamant, complément juillet.	2.500
Personnel de la Coop. Le Diamant, Semaine du 28 juillet au 3 août.	2.000
Liste 28 Le Diamant, Morez : Louis Braillard, 5 ; Léon Braillard, 5 ; André Braillard, 5 ; A. Commoy, 5 ; Rose Guy, 5 ; Prost-Fin, 5. Total.	30
Liste 33, Revigny-Conliège : Maillet Yvonne, 5 ; Comte Suzanne, 2.50 ; Doyonnard, 5 ; Secrétaire Henriette, 2.50 ; Secrétaire Lucienne, 2.50 ; Anonyme, 10 ; Benoit, 2.50 ; Anonyme, 3 ; Roz Gabrielle, 2.50 ; Anonyme, 2.50. Total	40
Liste 155 St-Germain-de-Joux : Demond Georges, 5 ; Gaillard Auguste, 2 ; Anonyme, 2 ; Branchi Henri, 3 ; Branchi Madeleine, 3 ; Branchi Camille, 5 ; Raymond Achille, 5 ; Jarcellat, 3 ; Branchi Estelle, 3. Total	31
Liste 157 Revigny-Conliège : Comte Suzanne, 2.50 ; Fumez René, 2.50 ; Doyonnard, 2.50 ; Secrétaire Henriette, 5 ; Secrétaire Lucienne, 5 ; Anonyme, 5 ; Roz Gabrielle, 2.50 ; Anonyme, 2.50 ; Anonyme, 10 ; Benoit, 2.50. Total	40
Liste 167 Coopérative Le Diamant, Morez : Louis Braillard, 5 ; Victor Braillard, 5 ; André Braillard, 5 ; A. Commoy, 5 ; Rose Guy, 5 ; Prost-Fin, 5. Total	30
Liste 200 Rey-Lançon, St-Hubert : Perrier Marcel, 5 ; Vincent G., 5 ; Collomb A., 2.50 ; David Alix, 5 ; Duraffour A., 5 ; Mathieu Juliette, 5 ; Monneret Jules et fils, 10 ; Mme Clément, 2.50 ; Ecuillon Jules, 5 ; Jeantet Pierre, 5 ; Marcel Martin, 5. Total	55
Liste 202 Guy-Dalloz : Brunet Ulysse, 10 ; Barbe Germaine, 10 ; Jacoulet Alice, 5 ; Anonyme, 5 ; Jacquot Hélène, 5 ; Ventinini Louis, 5 ; Anonyme, 10 ; Anonyme, 15. Total	65
Liste 203 Emile Dalloz : Achard Pierre, 3 ; Vincent Marguerite, 3 ; Chevassus Rose, 3 ; M. Grosfilay, 3 ; Claire Salvin, 3 ; F. Lavenne, 5. Total	20
Liste 210 Revigny-Conliège : Fumez René, 2.50 ; Doyonnard, 2.50 ; Suzanne Comte, 5 ; Secrétaire Henriette, 2.50 ; Secrétaire Lucienne, 2.50 ; Anonyme, 10 ; Benoit, 2.50 ; Secrétaire Louis, 5 ; Roz Gabrielle, 2.50 ; Damdaux, 2.50. Total	34 50
Liste 211 St-Germain-de-Joux : Demond Georges, 5 ; Gaillard Auguste, 2 ; Bianchi Henri, 5 ; Bianchi Madeleine, 5 ; Bianchi Camille, 5 ; Bianchi Estelle, 3 ; Achille Raymond, 5 ; Jarcellat Gilbert, 3. Total	33
Liste 243 Atelier Emile Dalloz : Vincent Marguerite, 3 ; Chevassus Rose, 3 ; Claire Salvin, 5 ; F. Lavenne, 10 ; Achard, 3. Total	24
Liste 245 Atelier Gros Marcel : Dalloz André, 10 ; Anonyme, 10 ; Potard Georges, 10 ; Seguy Charles, 10 ; Bailly Louis, 10. Total	50
Liste 250 Atelier Clément Vuillet : Stéphane Michaud, 20 ; Marthe Secrétaire, 2 ; L. Forestier, 5 ; Eugène Cottet, 10 ; N. Chevassus, 10. Total	47
Liste 254 Atelier Roche : Monneret Gaston, 10 ; Eglantine Michaud, 10 ; Reine Gauthier, 5. Total	25
Liste 257 Atelier Juhan : Hammerer, 10 ; Colin Ulysse, 10 ; Chretin, 2 ;	

Lorge Eugène, 5 ; Bichet, 5 ; Duraffourg, 3 ; Mermet, 3 ; Magnolon, 5 ; A. Belous, 2 ; L. David, 3 ; Regad, 5 ; Dedionigi, 2. Total	
Liste 258 Atelier Jaillot : Combi Albert, 2 ; M. Gillet, 2 ; Tabard Fernand, 2 ; Anonyme, 2 ; Un apprenti, 2 ; Arbez Marcel, 2 ; Vuillard, 2 ; Vidaillet, 2. Total	55 »
Liste 260 Atelier Rey-Lançon, St-Hubert : Monneret Jules et fils, 15 ; Mme Clément, 2.50 ; Ecuillon J., 5 ; David Alix, 5 ; Collomb A., 2.50 ; Vincent G., 5 ; M. Perrier, 5 ; Marcel Martin, 10 ; Duraffourg A., 5 ; Mathieu Juliette, 10 ; Jeantet Pierre, 5. Total	16 »
Liste 261 Atelier Waille : Lucienne Michel, 5 ; Saintoyant, 5 ; Mermet A., 10 ; J. Dubief, 5 ; Vuillet, 5 ; Collomb, 5 ; H. Berrod, 2 ; Came M., 2. Total	70 »
Liste 273 Clairvaux : Vuidepot Auguste, 5 ; Gauche Odin, 5 ; Perrier Ch., 4 ; Bugnet Victor, 5 ; Zanetti Elisabeth, 3. Total	39 »
Liste 283 Atelier Rey-Lançon, rue du Collège : Eglantine Bourgeat, 10 ; Perrier Raoul, 5 ; Vincent H., 5 ; Grennard Suzanne, 5 ; Arbez Félix, 5 ; R. Picard, 5 ; Anonyme, 10 ; Mermet Adonis, 10 ; Mermet Robert, 5 ; Pesenti R., 5 ; Anonyme, 5 P. P., 5 ; Vincent Georges, 5 ; Vincent Simone 2 ; M. D., 3 ; Mermet, 5 ; G. Grunder, 10 ; Borgne René, 5 ; Verpillat Gilbert, 5 ; Vuillerme J., 5 ; Maurel Gabriel, 5 ; Ponard Cl. 10. Total	22 »
Liste 241 Atelier Léon Ville : Fontaine Auguste, 5 ; Fontaine M., 5 ; Objet trouvé, 0.50 ; Anonyme, 15 ; Ville Léon et Marie, 30. Total	130 »
Liste 290 Collecteur général : Anonyme, 10 ; Monneret Maurice, 10 ; Monneret Emile, 10 ; Chapel Alice, 10 ; Mathieu Albert, 10 ; Clément Henriette, 10 ; Mercier Rose, 10 ; Fernand Cottet-Emard, 35 ; Lamy, 10 ; Gauthier, 10. Total	55 50
Liste 242 Permanence : Narcisse Savivet, Trévoux, 17.50 ; Paul Cottet-Emard, 50 ; Louis Coquet, Paris, 25 ; Edmond Ponard, 20 ; Louise Berthet, Clairvaux, 10. Total	125 »
Syndicat Diamantaire de Lyon . . . Coopérative Adamas . . .	122 50
Total de la 5 ^e liste. . .	800 »
Sixième Liste	8.509 50
Le Personnel de la Coop. <i>Le Diamant</i> (semaine du 17 au 24 août) . . .	2.500 »
Liste 168 : Coop. <i>Le Diamant</i> Fonscine-le-Haut : Jeunet Henri, 5 ; Jeunet R., 5 ; Fumey, 5 ; Pagnier L., 2.50 ; Pagnier Lucie, 2.50 ; Jeannin Roger, 5 ; Genisset Auguste, 5 ; Génisset Louise, 5 ; Bourgeois P., 5 ; Guy Louise, 5 ; Michaud Léontine, 2.50 ; Berthet, 4 ; Mathieu, 5 ; Pagnier Henri, 5 ; Bourgeois Alfred, 5 ; Pagnier Camille, 5 ; Bourgeois Dérisé, 5 ; Guy Louis, 2.50 ; Guy Esther, 2.50 ; Jeunet Alix, 10 ; Mermet Léon, 10. Total	101 50
Liste 246 : Atelier Corbett : Dupuis R., 3 ; Perrier R., 5 ; Anonyme, 3 ; Bourgeat A., 3 ; Secrétaire Marie, 1 ; Moutote André, 1 ; Georgette Vuillermoz, 1.50 ; Total	17 50
Liste 252 : Avignon : Mollet Marius, 10 ; Gospellier Armand, 2 ; Anonyme, 2 ; Jeantet Robert, 2 ; Mollet Charles, 10 ; Perrin Paul, 5 ; Jeantet Raymond, 10 ; Jeantet M., 5 ; Gospellier L., 2 ; Illisible, 2 ; Total	50 »
Liste 253 : Atelier Sigaar : Jacquemin Louis, 30 ; Paul Faivre, 10 ; René	
Perrin, 10 ; Caire Robert, 10 ; Co moy Paul, 10 ; Chretin Henri, 10 ; David Léon, 10 ; Vuillet Louis, 10 ; A. Lavenne, 10 ; Total	110 »
Liste 256 : Atelier Ulysse Delavenna : Baigue Charles, 10 ; Pfranc Jeanne, 10 ; Mocquin Léon, 10 ; Rose Mouton, 5 ; David Alice, 5 ; Lucy Perrin, 5 ; Follet Léonie, 5 ; Franzosi Jeanne, 10 ; Total	60 »
Liste 274 : Atelier Waille, Clairvaux : S. Gauche, 5 ; Maître Léon, 5 ; M. Bagaini, 5 ; Total	15 »
Liste 276 : Vertamboz : Georges Co quelin, 3 ; Coquelin Paul, 3 ; Prost Noël, 3 ; Banderier Paul, 3 ; Michel Louis, 3 ; Total	15 »
Liste 282 : Sellières : Poupon René, 5 ; Cessin Louis, 5 ; Jacquot Louis, 5 ; Total	15 »
Liste 286 : Atelier Rey-Lançon, Rue du Collège : Raoul Perrier, 5 ; Vuillerme Jeanne, 5 ; Suzanne Grenard, 5 ; S. F., 5 ; Claire Ponard, 10 ; Gabriel Maurel, 10 ; Mermet Adonis, 10 ; Mermet Robert, 5 ; R. Pesenti, 5 ; G. G., 5 ; Vincent S., 2 ; Illisible, 5 ; Mermet, 5 ; Georges Grunder, 10 ; Borgne René, 5 ; Vincent Georges, 5 ; Eglantine Bourgeat, 10 ; A. Vincent, 5 ; R. Picard, 10 ; F. Arbez, 5. Total	117 »
Liste 287 : Atelier Michaud : Grospiat Eugène, 5 ; Grossiord Fernand, 5 ; Reffay Eugène, 1 ; Saintoyant Gabriele, 2.50 ; Tournier L., 2 ; Bozzio Léon, 2.50 ; Jeantet Alfred, 5 ; Bouille, 5 ; Fracque, 3 ; Bailly Céleste, 5 ; Vuillet Charles, 5 ; Vuillet Simone, 5 ; Vuillet Julia, 5 ; Total	51 »
Liste 247 : Atelier Saintoyant : Benoit Jeannin Céleste, 10 ; Monneret Georgette, 5 ; Total	15 »
Liste 285 : Collecteur Général : Dalod Maxime, 10 ; Monneret Alix, 25 ; Raymond, 2 ; Desany Aimé, 5 ; Gabriel Loutz, 20 ; Georges Alardet, 20 ; Maurice Dalloz, 20 ; Maison Guy-Dalloz, 44 ; Les Contrôleurs du Syndicat, 30 ; Edmond Ponard, 20 ; Total	196 »
Total de la 6 ^e liste. . .	3.273 »
Septième Liste	
Personnel Coopérative <i>Le Diamant</i> , semaine du 25 au 31 août. . .	2.500 »
Un visiteur. . .	5 »
Reffay Laurent . . .	40 »
Personnel Coopérative Adamas, complément de juillet . . .	2.972 05
Liste 163 Atel. Emile Dalloz : Pierre Achard, 3 ; Vincent Marguerite, 3 ; Chevassus Rose, 3 ; Maurel Marthe, 3 ; Mme Grosfilay, 3 ; Lavenne F., 15 ; Claire Salvini, 5. Total	35 »
Liste 164 Atelier Guy-Dalloz : Jacquet Hélène, 5 ; Barbe Germaine, 10 ; Brunet Ulysse, 10 ; Gauthier, 5 ; Anonyme, 5 ; Anonyme, 5 ; Anonyme, 15 ; Anonyme, 15 ; Ventu cini, 5. Total	75 »
Liste 165 Atelier Marcel Gros : Louis Bailly, 10 ; Potard Georges, 10 ; Seguy Charles, 10 ; Anonyme, 10 ; Dalloz André, 10. Total	50 »
Liste 166 Atelier Corbett : F. Gros filay, 5 ; R. Dupuis, 3 ; A. Moutote, 2 ; Secrétaire Marie, 2 ; G. Vuillermoz, 2 ; A. Bourgeat, 2 ; Perrier, 5. Total	24 »
Liste 207 l'Essard : Allombert, 10 ; Monneret Robert, 10 ; Griffe, 10 ; Grossiord Léonce, 10 ; La Boule du Martinet, 5 ; Dalloz Eglantine, 10 ; Millet Marcel, 5 ; Benoit-Gonin Céline, 10 ; Monneret Marius, 10 ; Dalloz, 10 ; Pinsard A., 5 ; Potard Léon, 5 Total	100 »
Liste 249 Atelier Racle, Pont Central : Marcel Bourgeat, 5 ; Bourgeat Lu cienne, 5 ; Marcel Dalloz, 5 ; Ger maine Lesne, 5 ; Narcisse Clerc, 5 ; Fragnière Eugène, 5. Total	30 »
Liste 255 Atelier René Delavenna : Voyle, 3 ; Guillaubez, 5 ; Juhan Andrée, 5 ; Perret Emile, 5 ; Prost Gaston, 5 ; Saintoyant Etienne, 5 ; Juhan René, 5 ; Arbez Gaston, 2. Total	35 »
Liste 269 Atelier du Martinet : Ed mond Grossiord, 5 ; Juliette La venna, 5 ; Les boulistes, 5 ; M. et Mme Bernhard, 10. Total	25 »
Liste 279 Ateliers Chappeland et De latour, Vaux-les-St-Claude. Total	25 »
Liste 285 Atelier Marcel Gros : Dalloz André, 10 ; Potard Georges, 10 ; Bailly Louis, 10 ; Seguy Charles, 10 ; Anonyme, 10. Total	50 »
Liste 289 Atelier Racle, Pont Central : Dalloz Marcel, 5 ; Clerc Narcisse, 5 ; Lesne Germaine, 5 ; Reine Clément, 5 ; Fragnière Eugène, 5. Total	25 »
Liste 307 Atelier Clément Vuillet : Stéphane Michaud, 20 ; Eugène Cottet, 10 ; Noémie Chevassus, 10 ; Marthe Secrétaire, 2. Total	42 »
Liste 310 Atelier Sigaar : Mangeat René, 10 ; Robert Caire, 10 ; H. Chretin, 10 ; L. Jacquemin, 10 ; L. Vuillet, 10 ; Paul Faire, 10 ; David Léon, 10 ; Perrin René, 10 ; Joly Gaston, 10 ; Comoy Paul, 10 ; Albertine Lavenne, 10. Total	110 »
Liste 311 Atelier René Delavenna : Voyle, 3 ; Guillaubez, 5 ; Gaston Arbez, 2 ; Saintoyant Etienne, 5 ; René Juhan, 2 ; Perret Emile, 5 ; Andrée Juhan, 5 ; Prost Gaston, 5. Total	32 »
Liste 312 Atelier Ulysse Delavenna : Baigue Charles, 10 ; Jeanne Pfrang, 10 ; Follet Léonie, 4 ; David Alice, 5 ; Franzosi Jeanne, 10 ; Perrin, 5 ; Rose Mouton, 5 ; Léon Moc quin, 10. Total	59 »
Liste 313 Atelier Juhan : E. Ham merer, 10 ; Chretin, 2 ; Colin, 5 ; Lorge Eugène, 5 ; Bichet F., 2 ; Duraffourg, 3 ; Mermet, 3 ; Mag nolon, 5 ; A. Belous, 3 ; Perrier, 2 ; L. David, 3 ; Regad, 10 ; P. Belous, 3. Total	56 »
Liste 314 Atelier Jaillot : Poncet, 2 ; A. Combi, 5 ; Gillet M., 5 ; Tabard F., 5 ; Guillot, 5 ; Un apprenti, 1 ; Arbez Marcel, 5 ; A. Mermet, 4 ; Vuillard, 3 ; Vidaillet, 5. Total	40 »
Liste 316 Atelier Rey-Lançon, Saint Hubert : Marcel Martin, 10 ; Mon neret Jules, 15 ; Mathieu Juliette, 5 ; Duraffourg Arnold, 5 ; Jeantet Pierre, 5 ; Mme Clément, 2.50 ; Ecuillon Jules, 5 ; Perrier M., 5 ; Collomb A., 2.50 ; David Alix, 5 ; Vincent G., 5. Total	65 »
Liste 322 Atelier Waille : Lucienne Michel, 5 ; Saintoyant M., 5 ; C. Mermet, 5 ; Dubief Jeanne, 5 ; Foyard Jeanne, 5 ; Collomb Emile, 5 ; Berrod, 4 ; Vuillet, 5 ; Colin, 2. Total	41 »
Liste 323 Atelier Rey-Lançon, rue du Collège : Borgne René, 5 ; Grun der Georges, 10 ; Mermet, 5 ; M. D., 5 ; Vincent Simonne, 2 ; P. P., 5 ; Pesenti R., 5 ; Mermet Robert, 5 ; Mermet Adonis, 10 ; H. Vincent, 5 ; Raoul Perrier, 5 ; Jeanne Vuillerme, 5 ; F. Arbez, 5 ; R. Picard, 10 ; Rey Léonie, 5 ; S. F., 5 ; Pnard Claire, 10 ; Maurel Gabriel, 10 ; Eglantine Bourgeat, 10 ; Vincent Georges, 5 ; Vincent Maxime, 2. Total	129 »
Liste 325 Ateliers Chappeland et De	

latour; Vaux-les-St-Claude.	Total	25
Paul Dalloz		50
Charles Ruty, Fonsine		42 50
Leon Ville.		30
Anonyme		15
Barbe Germaine		5
Monneret André		5
Monneret Armand		5
Ponard Edmond		20
Monneret André	5	5
Monneret Armand		5
Total de la 7 ^e liste.		6.702 55

(A suivre).

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint Claude

R. C. St-Claude 1.961



Le Gérant, Edmond PONARD.

En vente à la Permanence**LA TABLE DE CLASSEMENT***qui permet de connaître sur le champ la série d'une quelconque partie de pierres***LA TABLE DE LASSEMENT** doit être entre les mains de tous les diamantaires.*Au patron*, elle évite des calculs longs et fastidieux et des erreurs toujours ennuyeuses.*A l'ouvrier*, elle permet de contrôler sans aucune difficulté la série et, partant, le prix de ses pierres.

PRIX	A la Permanence... 5 francs
	Par la Poste..... 5 fr. 25

DIAMANTAIRES !

Pour tout ce qui concerne votre outillage en coquilles mécaniques, griffes, montage de meules, pilons, etc.. adressez-vous à

M. Louis BERTHON

Mécanicien-Ajusteur

à AVIGNON, par SAINT-CLAUDE

De la valeur de votre outillage dépend votre production !..

En vente à la Permanence du Syndicat

C. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

ANVERS

Spécialiste pour tous Outilages concernant le métier diamantaire

MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

Isidore STIJSELFournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers
d'Anvers 1920A l'Exposition et au Concours du Commerce
et de l'Industrie. Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle
du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1^{er} Prix et Grande DistinctionRecommandé par les Fédérations Internationales
des Bijoutiers Négociants
et Organisations Ouvrières
Fondateur des Ecoles Professionnelles
de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale

Les Dops L. MARCHANDEAU

sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

MACHINES A BRUTER LE DIAMANT**BRANT**

à pédailler — à moteur électrique

V^{VE} F. BRANT-GRAIN DORGE & C^{IE}

3, rue des Récollets, 3

ANVERS (Belgique)

— Consultez-nous pour nos Moulin transportables —

DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !**LOUPES**Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS
à grossissements spéciaux**CIMENT**Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec
poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient
les pierres comme un roc.**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)